



## Extrait du registre des décisions

Bureau du 04 mars 2021

n° 028-21

**Objet :** *RS - Approbation de l'avenant n° 6 au marché F16054 pour la réalisation du schéma directeur de gestion intégrée des eaux pluviales*

- date de convocation le 26 février 2021
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi quatre mars dix-huit heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à en visioconférence, via Zoom, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 38

**Aillon-le-Jeune**

**Aillon-le-Vieux**

**Arith**

**Barberaz**

**Barby**

**Bassens**

**Bellecombe-en-Bauges**

**Challes-les-Eaux**

**Chambéry**

**Cognin**

**Curienne**

**Doucy-en-Bauges**

**Ecole**

**Jacob-Bellecombette**

**Jarsy**

**La Compôte**

**La Motte-en-Bauges**

**La Motte-Servolex**

**La Ravoire**

**La Thuile**

**Le Châtelard**

**Le Noyer**

**Les Déserts**

**Lescheraines**

**Montagnole**

**Puygros**

**Saint-Alban-Leysse**

**Saint-Baldoph**

**Saint-Cassin**

**Sainte-Reine**

**Saint-François de Sales**

**Saint-Jean-d'Arvey**

**Saint-Jeoire-Prieuré**

**Saint-Sulpice**

**Sonnaz**

**Thoiry**

**Vérel-Pragondran**

**Vimines**

Cécile Trahand

Arthur Boix-Neveu

Christophe Pierreton

Alain Thieffenat

Eric Delhommeau

Josette Rémy

Jean-François Beccu - Marie Bénévise - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino -

Christelle Favetta-Sieyes - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt - Thierry Repentin

Corinne Charles - Franck Morat

Marie Perrier

Hervé Ferroud-Plattet

Brigitte Bochaton

Jean-Pierre Fresso

Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux

Grégory Basin - Alexandre Gennaro

Dominique Pommat

Philippe Gamen

Michel Dyen

Christophe Richel

Jocelyne Gougou

Maryse Fabre

Christian Berthomier

Jean-Marc Léoutre

Marcel Ferrari

Daniel Rochaix

Thierry Tournier

Corine Wolff

- conseillers excusés : 14

Luc Berthoud - Stéphane Bochet - Vincent Boulnois - Michel Camoz - Jean-Pierre Coendoz - Pierre Duperier - Sandra Ferrari - Philippe Ferrari - Christian Gogny - Max Joly - Luc Meunier - Damien Regairaz - Serge Tichkiewitch - Jean-Maurice Venturini

### GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex  
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

## Bureau du 04 mars 2021

délibération n° 028-21

objet **RS - Approbation de l'avenant n° 6 au marché F16054 pour la réalisation du schéma directeur de gestion intégrée des eaux pluviales**

---

Daniel Rochaix, vice-président chargé de l'eau, de l'assainissement et des eaux pluviales, rappelle que fin 2016, Grand Chambéry a attribué le marché F16054 au groupement Sépia Conseils / UW Urbanwater / Profil IDE / Programmes Urbains / Tereo / Paillat Conti&Bori, dont le mandataire est Sépia Conseils, pour la réalisation du schéma directeur de gestion intégrée des eaux pluviales.

Ce marché est composé de trois tranches :

- tranche ferme, organisée en trois volets :
  - o la réduction des désordres actuels liés à la gestion des eaux pluviales,
  - o l'accompagnement du développement du territoire,
  - o le service de gestion des eaux pluviales : missions, coûts, transfert de compétence et organisation,
- tranche optionnelle n° 1 : études complémentaires par secteur pour l'identification des solutions les plus pertinentes aux problèmes les plus cruciaux,
- tranche optionnelle n° 2 : prestation d'assistance pour la réalisation de l'enquête publique pour le zonage des eaux pluviales.

Le montant total initial du marché s'élève à 282 325 € :

- tranche ferme : 267 825 € HT,
- tranche optionnelle n° 1 : 8 000 € HT,
- tranche optionnelle n° 2 : 6 500 € HT.

Cinq avenants ont été passés pour tenir compte :

- de la fusion de la Communauté d'agglomération Chambéry métropole et de la Communauté de communes du Cœur des Bauges et de la nécessité de prestations complémentaires,
- de la tenue de réunions complémentaires et de la nécessité du tracé et du tirage de 296 plans par le prestataire à l'attention de l'ensemble des communes,
- de la modification de la répartition initiale de certaines prestations du volet 2 de la tranche ferme (accompagnement du développement du territoire) entre les membres du groupement,
- de l'adaptation de certaines missions du volet 2 de la tranche ferme (accompagnement du développement du territoire) en lien avec le calendrier de mise en œuvre du PLUi HD de Grand Chambéry et la prise de compétence de gestion des eaux pluviales urbaines,
- de plus-values pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration d'un outil de consultation interactif des règles du zonage pluvial, et pour des prestations d'ajustement des pièces du zonage pluvial pour le dossier d'enquête publique.

Contrairement à ce qu'indiquent les avenants n° 4 et 5, ainsi que la décision du vice-président n° 2020-094 D du 20 mai 2020 et la décision n° 081-20 du Bureau du 3 décembre 2020 approuvant ces documents, les avenants n° 1 et 2 ont eu une incidence financière sur le montant du marché.

Les articles 3 des avenants n° 4 et 5 « montant de l'avenant » sont erronés, et un avenant n° 6 est nécessaire pour corriger cette erreur matérielle.

**Récapitulatif de l'incidence financière des avenants sur la tranche ferme du marché et montant du marché**

Avenant	Montant HT de l'avenant	Pourcentage d'augmentation de la tranche ferme	Pourcentage d'augmentation du marché	Montant HT de la tranche ferme après avenants	Montant HT du marché après avenants
N° 1	49 275 €	18,39 %	17,45 %	317 100,00 €	331 600,00 €
N° 2	5 022 €	1,88 %	1,78 %	322 122,00 €	336 622,00 €
N° 3	0 €			322 122,00 €	336 622,00 €
N° 4	550,47 €	0,21 %	0,19 %	322 672,47 €	337 172,47 €
N° 5	4 050 €	1,51 %	1,43 %	326 722,47 €	341 222,47 €
<b>Montants après avenants</b>				<b>326 722,47 €</b>	<b>341 222,47 €</b>

Au global, le montant de la tranche ferme est augmenté de 21,99 %.

**Vu** les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

**Vu** la délibération n° 077-20 C du Conseil communautaire du 10 septembre 2020 déléguant au Bureau la prise de toute décision relative à la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des accords-cadres ainsi que des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 214 000 € HT et de leurs avenants,

**Vu** le marché F16054,

**Vu** le décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

**Vu** l'avis de la commission d'appel d'offres du 17 février 2021,

***Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :***

**Article 1 :** **approuve** l'avenant n° 6 au marché F16054 pour la réalisation du schéma directeur de gestion intégrée des eaux pluviales,

**Article 2 :** **autorise** le président ou son représentant à signer cet avenant et tous documents nécessaires à sa passation,

**Article 3 :** **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,  
Philippe Gamen

## Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 028-21

Objet de l'acte :	RS - Approbation de l'avenant n° 6 au marché F16054 pour la réalisation du schéma directeur de gestion intégrée des eaux pluviales
Thème Préfecture :	1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 4 - Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires
Date de l'acte :	04 mars 2021
Annexe(s) :	Avenant 6 au marché F16054

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20210304-lmc1H25010H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H25010H1

Date de transmission en Préfecture :	10 mars 2021
Date de réception en Préfecture :	10 mars 2021
Période d'affichage :	du au